

Programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables et réutilisables

Dans un souci de protection de l'environnement et d'épanouissement des générations à venir, la Municipalité de Trécesson encourage les familles à utiliser les couches lavables et réutilisables en accordant une aide financière pour l'achat de ce type de couche. Ce programme est adopté depuis le 6 mai 2014 et il est offert jusqu'à l'atteinte de la limite budgétaire de l'année, soit 300 \$.

Ainsi, les nouveaux parents qui opteront pour les couches lavables et réutilisables pourront recevoir un remboursement de 150 \$ pour l'achat de 12 couches lavables neuves et jusqu'à 100 \$ pour l'achat de 12 couches lavables de seconde main. Les parents d'un enfant né dans la municipalité et âgé de 12 mois et moins au moment de la demande sont admissibles.

Les couches lavables et réutilisables, quelques notions :



Les couches lavables et réutilisables d'aujourd'hui sont beaucoup plus faciles d'utilisation et d'entretien. Les épingles ont fait place aux boutons-pression et aux velcros. De plus, les couches sont facilement lavables à la machine.

Les couches lavables et réutilisables, un choix avantageux...

- ☑ Confort accru pour les bébés à cause d'une meilleure circulation d'air;
- ☑ Apprentissage de la propreté plus facile et rapide;
- ☑ Réduction de l'érythème fessier;
- ☑ L'achat de couches jetables représente environ 3 000 \$ par enfant, alors cela représente une économie d'environ 1 500 \$ par enfant, puisqu'un ensemble de couches lavables et réutilisables coûte de 500 \$ à 1 000 \$ (incluant les coûts de lavage);
- ☑ Réduction de la quantité des déchets acheminés vers les lieux d'enfouissement;
- ☑ Réduction du coût d'enfouissement, car il coûte entre 100 \$ et 150 \$ pour enfouir une tonne de couches (déchets générés pour un seul enfant sur une période de 2 ½ ans)
- ☑ Participation concrète à l'économie de nos ressources naturelles;
- ☑ Réutilisation possible pour un deuxième enfant;
- ☑ Encouragement de l'économie du Québec par l'achat de marques fabriquées ici.

Admissibilité au programme

Pour bénéficier du programme, vous devez remplir l'ensemble des conditions suivantes :



- Être citoyen de Trécesson;
- Être parent d'un enfant âgé de 12 mois et moins au moment de l'adhésion au programme;
- Détenir les preuves originales d'achat d'un ensemble de couches comportant un minimum de 12 couches neuves (peu importe l'endroit de l'achat) ou détenir une lettre signée ou des preuves photos d'une entente de ventes indiquant le nombre de couches ainsi que le montant payé, un minimum de 12 couches doit être rachetés.

Le programme ne vise pas l'achat de couches à l'unité. Pour l'achat de couches de seconde main, le montant de l'achat sera remboursé jusqu'à concurrence de 100 \$.

Une seule subvention sera accordée par enfant.

Comment participer?

Pour vous prévaloir d'un remboursement, vous devez vous présenter à l'Hôtel de Ville de Trécesson au 330 rue Sauvé. Il est préférable de prendre rendez-vous avant de vous présenter en composant le 819 732-8524 poste 202 ou par courriel au : municipalite@trecesson.ca

Vous devez remplir le formulaire de remboursement et d'engagement moral d'utilisation des couches lavables et réutilisables. Le formulaire est disponible sur le site Internet de la municipalité au www.trecesson.ca. Il est également disponible en format papier à l'Hôtel de Ville.

Lors de votre rendez-vous, prenez soin d'avoir avec vous les documents suivants :

- 📎 Le formulaire de remboursement et d'engagement moral d'utilisation de couches lavables dûment rempli;
- 📎 Une photocopie du certificat ou de la déclaration de naissance de votre enfant (la déclaration de naissance est remise par le centre hospitalier). L'enfant doit être âgé entre 0 et 12 mois au moment de la demande.
- 📎 Une preuve de résidence à Trécesson (photocopie d'un permis de conduire recto verso encore valide ou photocopie d'un compte datant de moins de 30 jours).
- 📎 La facture originale d'achat d'au moins 12 couches lavables neuves. Le nom du client ayant fait l'achat (nom du parent), la date d'achat et le nombre de couches achetées doivent être clairement identifiés sur la facture. Afin de faciliter l'accessibilité de la subvention au plus grand nombre de familles possible, vous pouvez fournir plusieurs factures à condition qu'elles répondent, une fois additionnées, aux critères mentionnés précédemment. Pour les couches usagées fournir une lettre signée du vendeur et indiquant le nombre de couches de coton ainsi que le montant payé.



À la réception de tous les documents conformes, une lettre d'acceptation ou non vous sera transmise. S'il y a lieu, le chèque suivra dans les semaines suivantes.

L'utilisation des couches lavables et réutilisables, un geste écologique, pratique et économique.



MUNICIPALITÉ DE
TRÉCESSON

Formulaire de remboursement et d'engagement moral pour l'utilisation de couches lavables

NOM PARENT (nom à qui doit être émis le chèque)

PRÉNOM

TÉLÉPHONE

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

ADRESSE POSTALE

NUMÉRO CIVIQUE

RUE

C.P.

(Québec)

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

ENGAGEMENT MORAL

- ✿ Je reconnais avoir fait une demande de subvention de _____\$ à la Municipalité du Canton de Trécesson pour l'achat d'au moins 12 couches lavables;
- ✿ Je certifie que les renseignements fournis sont véridiques;
- ✿ Je m'engage à répondre à un court sondage sur mon appréciation et mes habitudes d'utilisation des couches lavables. Ce sondage me sera envoyé par la municipalité douze mois après avoir reçu ma subvention.
- ✿ En connaissance de cause, je signe le présent engagement.

DATE DE NAISSANCE

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT

ANNÉE/MOIS/JOUR

NOM ET PRÉNOM DU PREMIER PARENT

NOM ET PRÉNOM DU DEUXIÈME PARENT

SIGNATURE DU PARENT DEMANDEUR

DATE

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

PIÈCES JUSTIFICATIVES REÇUES

Preuve de naissance

Preuve de résidence

Preuve d'achat